

EXTENSIONS



Déclaration préalable

- ✚ Pour les projets dont la surface est comprise **entre 5 et 40m²**, en **extension de la construction existante, et située en zone urbaine**



Délai d'instruction de droit commun de 1 mois à partir de la date de dépôt de votre dossier.

Permis de construire

- ✚ Pour les projets dont la surface de plancher ou d'emprise au sol **est supérieure à 20m²** hors zone urbaine.
- ✚ **et supérieure à 40m² située en zone urbaine :**



Le [recours à un architecte](#) pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m².

Délai d'instruction de droit commun de 2 mois à partir de la date de dépôt de votre dossier.

